

Plongeur niveau III (FFESSM)

Soumis par Rodolphe MARY

02-05-2007

Dernière mise à jour : 23-09-2007

Le brevet de plongeur niveau III qui donne le plus de prérogatives de plongée en autonomie dans la formation d'un plongeur FFESSM.

Prérogatives

Le possesseur de ce niveau peut :

- Pratiquer la plongée sous-marine en autonomie (sans encadrant) dans la limite des 60m (plongée à l'air), avec dépassement accidentel de 5m.
- Réaliser une décompression à l'oxygène pur.
- Suivre la formation et se présenter comme candidat au Niveau IV.
- Être qualifié trimix et/ou recycleur fermé

Le possesseur de ce niveau doit posséder :

- Un gilet stabilisateur.
- Un moyen de calculer sa décompression.
- En autonomie, un équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout.

Equivalences

Le plongeur niveau 3 capacitaire obtient automatiquement les équivalences suivantes :

- CMAS Plongeur 3 étoiles
- FSGT Plongeur N3
- ANMP Niveau 3 autonome
- SNMP Plongeur autonome

- PADI Rescue Diver

sources : (fr) Site de l'AMNP

Les épreuves

On ne peut se présenter à l'examen de passage que si l'on a 18 ans et si l'on est titulaire des :

- Diplôme Plongeur Niveau II
- Diplôme RIFAP (Réactions et interventions face à un accident de plongée)

Constitution des épreuves :

N3 sur le site de la FFESSM